Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260707-DE_2026_68-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 68

Objet : Acquisition de robots tondeuses pour l'entretien du terrain des sports et des espaces verts autour de la salle des fêtes – Sollicitation du fonds de concours de Dinan Agglomération dans le cadre du défi Val-Vert

Le 7 juillet 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 3 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents : 1 - Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX, Jessica LEDOULT, Patrice LAFOREST.

Absents excusés : Patrick SIMON ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT

Secrétaire de séance : Patrice LAFOREST

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le terrain des sports et les espaces verts autour de la salle des fêtes L'Evasion sont entretenus jusqu'à présent par l'agent technique avec le tracteur-tondeuse.

Il est proposé que la Commune se dote d'équipements autonomes c'est-à-dire de deux tondeuses robots.

Cet équipement a été choisi, d'une part, pour ses atouts environnementaux : fonctionnant à l'électricité et générant moins d'émissions de CO2 qu'une tondeuse traditionnelle, son passage plus fréquent et sa capacité de coupe très fine apporteront naturellement de la matière organique au sol améliorant, de fait, la qualité structurelle de la pelouse ainsi que sa résistance à la sécheresse et aux piétinements. Il permettra, d'autre part, de libérer du temps à l'agent technique pour effectuer d'autres missions. Enfin, il engendrera moins de nuisances sonores pour les riverains.

Une consultation auprès de trois fournisseurs a été réalisée : MPS DINAN-QUEVERT, ETS MAZE, JARDIMAN DINAN-QUEVERT.
La proposition de MPS est celle qui répond le mieux à nos besoins en termes de qualité/prix. Le montant du devis est de 11 142,99 € TTC pour l'achat de deux robots tondeuses.

Ces robots de tonte sont des biens éligibles au fonds de concours défi Val-vert soutenus par Dinan Agglomération car ce sont des équipements qui permettent de valoriser sur place les résidus de tonte, grâce à leur fonction mulching.

En effet, Dinan Agglomération a créé en 2021 le fonds de concours défi Val-vert consistant à soutenir les initiatives exemplaires des communes en matière de gestion des déchets végétaux issus de l'entretien des espaces verts communaux et/ou des déchets alimentaires produits au sein des établissements et équipements publics locaux dont elles ont la compétence.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260707-DE_2026_68-DE

Selon le règlement du défi Val-vert, le taux de financement de Dinan Agglomération est fixé à 30% du montant HT de l'investissement et plafonné à 5 000 € par commune et par an. La participation de la commune devra être d'au moins 50% du montant de la dépense, après déduction des subventions.

Concernant notre projet, la commune peut obtenir une subvention de 2 785,75 €. Un dossier de demande de fonds de concours est à retourner à Dinan Agglomération et devra réunir l'intégralité des pièces précisées dans l'article 9 du règlement Défi Val-vert 2025-2026.

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 VI relatifs à l'attribution de fonds de concours entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,
Vu le Code de l'environnement,
Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération, notamment l'article 10.6-1 relatif à la compétence facultative « *Actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production* »,
Vu la délibération-cadre n°CA-2021-093 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 septembre 2021 approuvant la création du défi Val-vert et approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Dinan Agglomération,
Vu la délibération-cadre n°CA-2022-098 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 septembre 2022 approuvant l'extension du défi Val-vert à tous les biodéchets des communes et approuvant le règlement révisé,
Vu la délibération n°CA-2023-200 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant la prolongation du défi Val-vert sur l'année 2024,
Vu la délibération n°CA-2024-009 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 19 février 2024 approuvant le règlement révisé du défi Val-vert 2024,
Vu la délibération n°CA-2025-006 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 20 janvier 2025 approuvant la prolongation du défi Val-vert sur les années 2025 et 2026 et le règlement Défi Val-vert 2025-2026,

Considérant que la Commune de La Landec souhaite acquérir deux robots tondeuses pour le terrain des sports et les espaces extérieures de L'Evasion et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à Dinan Agglomération,
Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe dans le dossier de demande,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** l'acquisition de deux tondeuses robots pour l'entretien du terrain des sports et des espaces verts de la salle des fêtes de L'Evasion
- **ACCEPTER** l'offre de MPS – DINAN QUEVERT pour un montant TTC de 11 142,99 € (9 285,82 € HT).
- **APPROUVER** le règlement Défi Val-vert 2025-2029.
- **DEMANDER** une subvention au titre du Défi Val-vert à Dinan Agglomération en vue de participer au financement de de l'achat de deux robots tondeuses à hauteur de 2 785,75 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à cette affaire.

La Landec, le 7 juillet 2026
Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Patrice LAFOREST

Le Maire,

Didier SAILLARD